



## Compte-rendu de la 12ème assemblée générale ordinaire du samedi 7 mars 2015 à Brest

Cette 12ème assemblée générale s'est tenue salle " baleine " dans les locaux du centre nautique du port du moulin blanc à Brest, 23 participants ont répondu à la convocation.  
Les débats ont été guidés par Vincent, co-président, qui après le traditionnel mot de bienvenue, nous présente le bilan moral de l'année 2014.

### Bilan moral:

2004 : 92 adhérents  
2005 : 112 adhérents dont 65 nouveaux  
2006 : 108 adhérents dont 53 nouveaux  
2007 : 98 adhérents dont 42 nouveaux  
2008 : 103 adhérents dont 41 nouveaux  
2009 : 119 adhérents dont 46 nouveaux  
2010 : 133 adhérents dont 40 nouveaux  
2011 : 97 adhérents dont 29 nouveaux  
2012 : 75 adhérents dont 24 nouveaux  
2013 : 84 adhérents dont 23 nouveaux  
**2014 : 73 adhérents dont 34 nouveaux**  
au 07 mars 2015 : une vingtaine enregistrés  
**491** au total (2014)

### Bilan activités:

- Atelier "le voyage de Krank Glaz", un Sangria autour de l'Espagne ( 12/04/2014 ), une vingtaine de participants,
- 5ème Pors Beac'h Amical Cup : Participation de 5 Sangria et d'un Aquila (we du 20 et 21 juin 2014),
- Aucune proposition d'organisation de manifestation n'a été transmise au CA,
- L'avis de croisière lancé via le site, invitant les Sangria Aquilamis à se rencontrer lors des transits n'a pas eu d'écho favorable,
- Il n'y a pas eu de candidat au renouvellement de l'équipe organisatrice d'un rassemblement éventuel.

### Bilan financier:

Le résultat global des comptes 2014 effectués par le trésorier présente un excédent de l'ordre de 650 euros.

Claude commente les détails de l'exercice en cours et fait part du bilan au 31 décembre 2014. Le budget est équilibré et la situation financière de l'association est saine. Quitus est donné au Trésorier par la gestion 2014.

*( Claude, notre trésorier, rappelle que les chiffres sont consultables par tout adhérent qui le souhaite)*

## Renouvellement des membres du conseil d'administration:

Il est rappelé que le C.A. doit être composé d'au minimum 2 membres et de 11 au maximum, élus pour une durée de 2 ans. Il est actuellement composé de 6 membres.

Les co-présidents ont fait part de leur intention de ne pas se représenter.

N'ayant pas de postulant aux postes à pourvoir, il est décidé de faire une pause.

A la reprise des discussions, un nouvel appel à candidature reste infructueux.

La question se pose alors : **Que faire de l'association ?**

Si aucune activité n'est prévue, est-il nécessaire de la maintenir ?

Dominique propose une solution alternative : remplacer le C.A. par un collège directeur, ce qui suppose une modification des statuts.

Vincent propose de faire un tour de table pour recueillir les différents avis.

Il ressort des propos que la convivialité est le point commun que chacun trouve dans l'association, que la quasi-unanimité n'est pas pour la dissolution, mais que force est de constater que cela ne suscite pas de vocation pour autant.

Le choix entre trois solutions est soumis au vote.

1 ) Réunir une assemblée générale extraordinaire pour modifier les statuts et établir une gestion collégiale comme proposée par Dominique, 21 votants : 19 pour, 1 contre, 1 abstention,

2 ) Dissoudre l'association : 1 pour, 1 abstention,

3 ) Gestion à minima, sans activité pour une année : non retenue

Suite à ce vote, un nouvel appel à candidature pour le CA est lancé, 4 personnes se proposent alors de l'intégrer.

Sortants : Danielle Abgrall et Sylvie Couriaut ne se représentent pas ; Christian Poulain : se représente et est réélu à l'unanimité.

Se présentent : Dominique Colas, François Pouliquen, Raymond Martin et Serge Gelebart : élus à l'unanimité.

Le nouveau conseil d'administration est ainsi constitué de 9 personnes.

Compte tenu de l'impossibilité de constituer un nouveau bureau, l'ancien bureau est provisoirement maintenu jusqu'à la prochaine assemblée générale extraordinaire.

Il est donc décidé de convoquer une

**A.G. Extraordinaire qui se tiendra le 10 avril 2015 à partir de 19 H 00 à Brest**

L'assemblée générale se termine sur cette décision.

Nota : Jugland et Odile porte à la connaissance de l'assemblée que le Sangria "MARIVAH" de notre regrettée Anne Marie va retrouver une nouvelle vie . En effet, il est désormais la propriété d'une association souhaitant faire naviguer des handicapées (+ d'infos plus tard à ce sujet).